



7 AOÛT 2020
Mobilités

DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS CYCLABLES TRANSITOIRES ET RENFORCEMENT DES EXISTANTS SUR LES GRANDS AXES DE LA VILLE

Dans le cadre de la politique globale « Mobilités » qui est menée par Michaël DELAFOSSE, Maire de la Ville de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, et de son équipe, offrir des services de mobilité plus respectueux de la planète constitue un enjeu majeur. De fait, Montpellier et sa Métropole souhaitent participer activement à la transition écologique du territoire en favorisant notamment les déplacements vertueux.

Pour ce faire, différents leviers vont être mis en place. L'un des premiers sera de **rendre le transport public plus attractif** pour chaque habitant de la Métropole de telle sorte qu'il soit réellement concurrentiel par rapport à la voiture individuelle. D'autres leviers seront également mobilisés tels que les **modes actifs**, et plus particulièrement **l'usage du vélo** et de la marche, la création d'une **zone de faible émission** sur le territoire de la métropole avec la sortie progressive du diesel pour les poids lourds ou encore la généralisation des **zones à 30 km/h**.

Actuellement, la réflexion est tournée vers l'usage du vélo. En effet, l'Organisation Mondiale de la Santé recommande, en cette période de pandémie, de privilégier les déplacements à pied et à vélo. C'est pourquoi le déploiement d'aménagements cyclables est largement enclenché. Durant la période de confinement, une expérimentation cyclable sur le territoire montpellierain avait été initiée. La nouvelle équipe métropolitaine poursuit et renforce le dispositif en mettant en place de nouvelles expérimentations sur les grands axes de la ville. Sont notamment testées plusieurs voies cyclables transitoires mixtes, permettant ainsi aux vélos, bus et secours de trouver toute leur place sur une même voie.

Avec la mise en place de ces expérimentations, est souhaitée :

- une accélération de la transition des mobilités,
- une priorité aux alternatives à la voiture (bus, vélo),
- un respect strict du partage de la voirie : stationnement et circulation interdits sous peine d'amende de 135 euros.

Le budget global des voies cyclables transitoires est de 300 000 €.

Les travaux sont programmés du 10 au 28 août 2020.

RÉUNION DE TRAVAIL SUR LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES TRANSITOIRES

Une réunion en présence de **Manu Reynaud**, Adjoint au Maire, Délégué à la ville apaisée et respirable (mobilités...), **Julie Frêche**, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, Déléguée au Transport et au Mobilités actives, **Frédéric Laforgue**, Vice-Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Délégué à la Voirie et à l'Espace Public, **Vélocité**, **le Vieux Biclou**, **la CLCV** (Consommation Logement Cadre de Vie), **le CPIE APIEU – Territoires de Montpellier**, **la Préfecture de l'Hérault**, **la DDSP** (Direction départementale de la sécurité publique), **le SDIS 34**, **TaM** et **les services de la Ville et de la Métropole** de Montpellier, s'est tenue fin juillet afin d'échanger sur les différents aménagements cyclables transitoires qui vont être réalisés.

UNE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Une communication auprès des riverains situés à proximité des chantiers a été engagée afin de les informer des travaux qui se dérouleront entre le 10 et le 28 août 2020 à Montpellier.

PRÉSENTATION DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES TRANSITOIRES

1) Amélioration des voies exclusivement vélo

Avenue Charles Flahaut, avenue Saint-Charles, rue Croix Catelan, rue Léon Blum, Pont Juvénal, avenue Jacques Cartier (Poséidon – Rhodes) et avenue de la Justice de Castelnau (entre Roqueturière et Montasinos)

Sur ces tronçons, les expérimentations se poursuivent mais les aménagements sont consolidés. Des balises fixes en remplacement des balises temporaires seront posées, un marquage et une signalisation réglementaires seront renforcés et des SAS vélos seront créés aux carrefours à feux.

2) Transformation des actuelles pistes cyclables transitoires en voies mixtes bus-vélo

Boulevards de ceinture (Marius Carrieu – Paul Rimbaud – Henri Marès – Voie Domitienne – Frédéric Sabatier d'Espeyran – Justice de Castelnau entre Dunant et Montasinos)

Les voies cyclables actuelles vont être transformées en voie mixte bus – vélos dans chaque sens de circulation. Une signalisation jaune au sol sera réalisée avec les logos bus et vélo. Les balises temporaires seront supprimées aux carrefours à feux.

3) Création de nouvelles voies mixtes bus-vélo

Avenue Clémenceau

Sur l'avenue Clémenceau, l'expérimentation proposée, en préfiguration de la ligne 5, consiste à réduire la circulation automobile sur une seule voie en sens unique (direction centre-ville). Ainsi, **seront créées deux voies mixtes bus-vélo** (une dans chaque sens).

Avenue de la Pompignane – Partie Sud

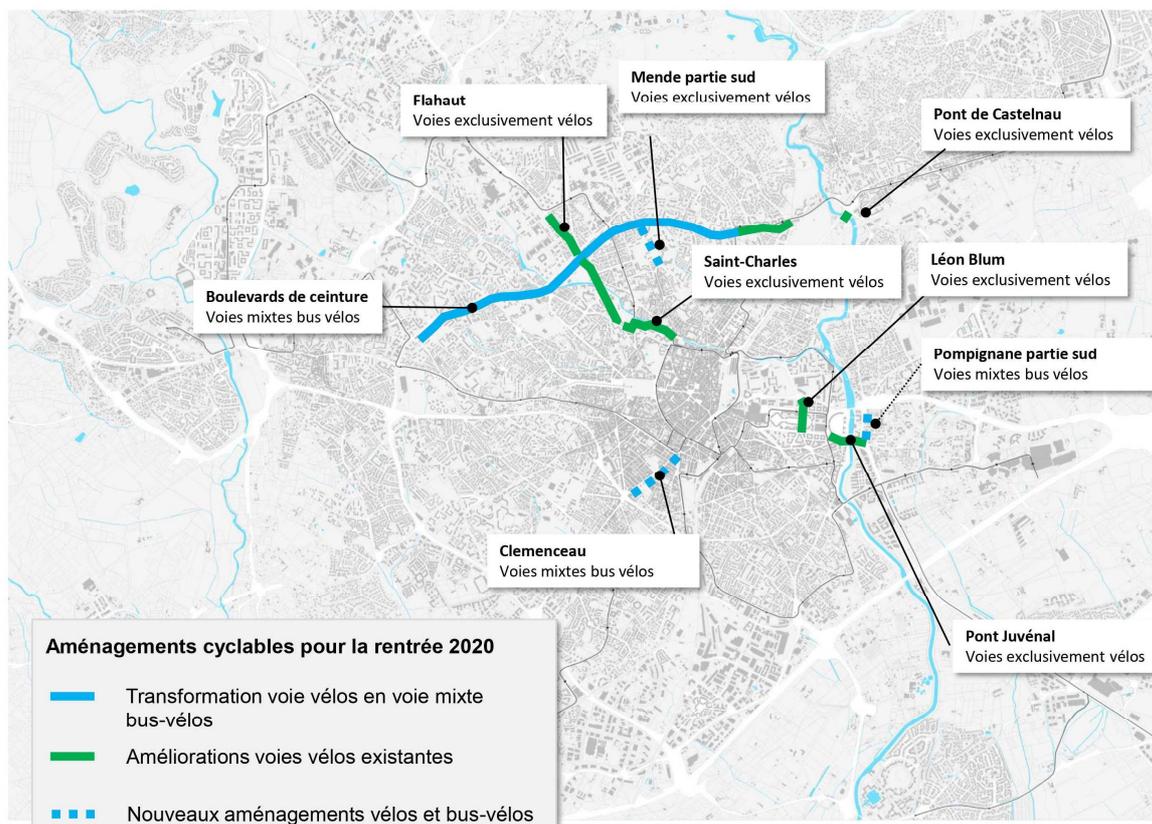
Dans le prolongement de la piste cyclable de l'avenue de la Pompignane (partie Nord) et en connexion avec le Pont Juvénal, sur la section à 2x2 voies entre l'école Painlevé et l'Arbre blanc, **seront créés deux voies mixtes bus-vélo** (une dans chaque sens).

4) Nouvelle piste cyclable transitoire

Route de Mende – Sud Dunant

Sur la Route de Mende, en lien avec le chantier de la Ligne 5 et dans la perspective de la coupure de l'avenue du Docteur Pezet, tout en étant en connexion avec les pistes cyclables existantes sur les rues Saint-Vincent-de-Paul et Colonel Marchand côté Boutonnet, **une nouvelle voie cyclable transitoire** (une dans chaque sens) **sera créée**.

Dans cet aménagement, il n'y aura pas de modification de la circulation automobile mais une suppression des deux files de stationnement (106 places) au profit de pistes cyclables bilatérales.



QUELQUES CHIFFRES

Trafic vélos sur les aménagements cyclables transitoires :

- Boulevards de ceinture : entre 460 et 700 vélos/jour selon les sections au 26/06/20
- Avenue Charles Flahaut : 1550 vélos/jour au 03/07/20

Evolution du trafic vélos au totem de la place Albert 1er :

- 900 vélos/jour avant le confinement
- 1750 vélos/jour au 03/07/20

Soit un quasi doublement (+90 %) du trafic vélo entre avant mars et juillet

Evolution du trafic automobile entre avant mars et début juillet :

- Avenue Charles Flahaut : - 17%
- Boulevards de ceinture : - 25%
- Report sur l'axe RD65 au Nord des boulevards de ceinture : entre + 8% et + 44% selon les sections
- Report sur l'axe Castelnau Nazareth au Sud des boulevards de ceinture : identifié mais non comptabilisé.

Les objectifs premiers de ces expérimentations :

- sécuriser les cyclistes,
- assurer une vitesse commerciale pour les futurs bus à haut niveau de service,
- réduire la part modale de la voiture pour développer les mobilités actives et préserver l'environnement.



@PresseMTP
#Mobilités

newsroom.montpellier3m.fr

Contact presse – Garlonn GAUD
04 67 13 49 44 / 06 88 07 72 42
g.gaud@montpellier3m.fr